



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Christophe SERENO, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD et Nathalie GIOVANNACCI.

ABSENT(E) Excusé(e) : Alexis COLLIOT donne pouvoir à Romuald ROY.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Axelle ROUSSEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 6 MAI 2025.

Le compte rendu de la séance du 6 mai 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2025.

2 – DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE L'EPINE. DCM20250601

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association Sportive du collège de l'Epine concernant leur demande de subvention pour les championnats de France d'aviron UNSS qui ont eu lieu les 16, 17 et 18 mai à Lery Poses en Normandie. Il précise qu'un élève habitant Nances a participé à ces championnats et propose de verser la somme de 50,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **DÉCIDE** d'accorder à l'Association Sportive du collège de l'Epine la somme de 50,00€.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 / article 65748 du budget primitif 2025.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

3 – DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOT DE NOVALAISE DCM20250602

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association Sportive de foot de Novalaise concernant leur demande de subvention annuelle. Il précise que neuf enfants habitant Nances sont licenciés cette année et propose de verser la somme de 50,00€ par enfant soit 450,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **DÉCIDE** d'accorder à l'Association Sportive de foot de Novalaise la somme de 450,00€.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 / article 65748 du budget primitif 2025.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

4 - DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES DE NANCES.

DCM20250603

Monsieur le Maire rappelle que la fête de la musique est une manifestation organisée par la municipalité mais que le comité des fêtes s'occupe de la buvette et de la restauration.

Le comité des fêtes a commandé une banderole qui pourra servir chaque année pour la communication de cette manifestation et demande une subvention à la commune de 63,83€, coût de la banderole.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **DÉCIDE** d'accorder au comité des fêtes de Nances la somme de 63,83€.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 / article 65748 du budget primitif 2025.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

5 - DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU MODÈLE D'ABRI BUS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA RD921.

DCM20250604

M. le Maire rappelle que la commune doit valider et commander les abris-bus qui seront implantés sur la RD921 – Les Gollets à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les différents modèles d'abribus sont présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place de deux abri bus pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les arrêts de bus de la RD921 – Les Gollets.
- **VALIDE** le modèle d'abris-bus de type « Abri Bois Chalet ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6 - DÉLIBÉRATION : OBTENTION D'UN BARNUM CÉDÉ GRATUITEMENT PAR LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS LOCALES.

DCM20250605

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Auvergne Rhône-Alpes, par délibération en date du 28 mars 2025, a créé un dispositif de cession à titre gratuit de barnums aux communes éligibles au « bonus ruralité », destinés à être utilisés par les associations locales.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Nances étant éligible au « bonus ruralité », il est ainsi possible pour elle de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'obtention d'un barnum de 3m x 3m afin de la mutualiser et le mettre à disposition des associations du territoire.

Il précise qu'en contrepartie, la Commune s'engage à la stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum à la destination exclusive des associations locales.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **SE DÉCLARE** favorable à la demande d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour pouvoir le mettre à disposition des associations de la commune et du territoire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 6 mai 2025.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 3 juin 2025				
N° et Nature de la décision	Date	Société/organisme/ propriétaire	Montant TTC	Décision
DEC20250503 Entretien réparation pare blocs route d'accès au César	13/05/2025	Altitude Construction à Passy	3 000,00 €	Devis validé
DEC20250504 Reprise et inhumation dans l'ossuaire communal	17/05/2025	Marbrerie Faguet à Saint Béron	1 102,00 €	Devis validé
DEC20250505 Dépose et repose d'un ventail du portail du cimetière	17/05/2025	M2A Maçonnerie à Novalaise	451,00 €	Devis validé
DEC20250506 Autolaveuse	17/05/2025	Prop Color à Chambéry	3 911,14 €	Devis validé
DEC20250507 Remplacement chaîne accès cimetière (upn, chaîne, horloge...)	17/05/2025	Acroyal à Nances	1 437,60 €	Devis validé
DEC20250508 Remplacement garde-corps accès cave presbytère	17/05/2025	Acroyal à Nances	240,00 €	Devis validé
DEC20250509 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)	23/05/2025	Terranota Rhône à Lyon pour vente Monnier / Godard		Non-préemption de la commune
DEC20250510 Reprise enrobé impasse Les Moulins	27/05/2025	EGR à St Jean de Moirans	840,00 €	Devis validé

DEC20250511	27/05/2025	Agate à Chambéry	75,00 €	Devis validé
Inscription concours départemental villes, villages et maisons fleuries 2025				

8- RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Commission voirie :

Les travaux d'enfouissement d'une ligne HTA au chef-lieu sont quasi terminés. Il reste les raccordements à effectuer prévus début juillet.

Des grilles d'évacuation d'eau sont bouchés vers la Côte. Le Maire va relancer le Département à ce sujet.

Commission culture à la CCLA :

Nathalie Giovannacci informe le conseil qu'un spectacle en plein air aura lieu dans le jardin du presbytère le mercredi 23 juillet à 18h00 : « L'orgue itinérant ». Des animations sont également prévues tout au long de l'après-midi.

Commission au social à la CCLA :

Courant septembre, un « assistant de village » sera présent sur le territoire à mi-temps. Il s'agit d'une aide technique pour de menus travaux du quotidien. Il Interviendra au domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, ou en précarité sociale.

Cette assistance apportée par un agent de la CCLA, peut être déclenchée sur prescription d'acteurs sociaux du territoire de la CCLA.

9 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A/ Urbanisme

DP0731842505008 : M. et Mme Cabeleira – route de la Côte – clôture, muret, brise-vue et gabions.

DP0731842505009 : Area – route du César – pose d'un shelter.

DP0731842505010 : Mme Canadas – route du chef lieu le bouchet – régularisation fermeture abri voitures.

DP0731842505011 : Département Savoie – route d'Aiguebelette – réfection toitures bâtiment chronométrage.

B/ La matinée des plantations s'est déroulée le 17 mai. Une soixantaine de personnes petits et grands ont répondu présent. Une belle réussite. Jean-Paul Perriat précise qu'une friteuse est à racheter.

C/ La fête des parents aura lieu le samedi 14 juin à 18h30. Rendez-vous donné à 17h30 aux conseillers présents pour la mise en place.

D/ La fête de la musique aura lieu le samedi 21 juin. Le maire donne rendez-vous à ceux qui le peuvent le matin à 8h00 à Novalaise pour récupérer la scène pour les musiciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Alexandre FAUGE,
Maire.



Axelle ROUSSEL,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

